

AVANT / APRÈS

Vos droits aujourd'hui et demain avec les ordonnances #LoiTravailXXL

Légalisation des licenciements abusifs

Des condamnations plafonnées pour les licenciements discriminatoires (femmes, handicapés, seniors, syndicalistes...)

Des délais de recours réduits pour empêcher la contestation des licenciements

Plus d'obligation de motiver la lettre de licenciement

L'intérim...en permanence

Des CDD...pendant 5 ans ?

La fin du CDI pour les cadres ?

Une période d'essai...sans limite ?

Une entreprise florissante à l'étranger pourra licencier

Un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié

La mobilité imposée

Opération minceur sur les obligations de reclassement de l'employeur

La possibilité de licencier en cas de cession de l'entreprise

Une rupture conventionnelle collective pour se débarrasser de ses salarié-es sans payer les licenciements

Les salarié-es des petites entreprises sacrifié-es

13e mois, prime de départ en retraite ou d'ancienneté, c'est fini

Fini la prise en charge à 100% des arrêts maladie ou maternité

Jours de congés pour enfant malade, c'est fini

Des congés exceptionnels pour événements familiaux revus à la baisse

Les aménagements de poste et temps de travail pour les femmes enceintes à la trappe

Un référendum choisi par le patron, c'est super pratique !

La suppression du comité hygiène et

sécurité (pourquoi s'embêter ?)

Plus de limitation du temps de travail des télétravailleurs

Suppression du contrôle du juge sur les accords d'entreprise

La disparition des élu-es de proximité

La négociation annuelle sur les salaires...tous les 4 ans ?

Avis de disparition : la négociation sur l'égalité Femmes/Hommes

La fin du droit d'expertise

L'opacité sur les orientations stratégiques

Nombre d'économistes s'accordent à dire que cette réforme, comme les précédentes, ne fera pas baisser le chômage mais augmentera encore la précarité et aggravera la pauvreté, comme c'est déjà le cas en Allemagne ou en Angleterre. Il serait dangereux de penser que les salariés de nos secteurs (*Banques, Assurances, Sociétés Financières*) seront épargnés : à l'heure des fusions d'entreprises et de sites, de négociation de statuts communs dans les groupes, les risques sont bien réels et les remises en cause de nos conquits sociaux nombreuses.

Donc toutes et tous en grève

LE MARDI 12 SEPTEMBRE

– Je propose, j'agis pour le progrès social –



et venez manifester avec la CGT